

Mise à jour du 21 octobre 2017

Voir CR commission eau précédent du 19 septembre 2017.

Point 2. Remplacement de la vessie du ballon de 200 litres.

Suite au devis AE = Alliance Environnement (ou Canonge & Biallez composante AE) ci-contre, on s'aperçoit que le plan « surpresseurs » n'est pas conforme à la réalité.

« Faut un ballon de 300 litres avec des surpresseurs » n'est pas satisfaisant comme réponse.

- 1) Le ballon en place est bien un ballon de 300 litres et non 200 litres comme indiqué dans le Compte Rendu du 19 septembre 2017.

La norme ISO 9001 en application dès la fin du 20^{ème} siècle, n'est pas encore en vigueur au 21^{ème} siècle dans certaines petites régions d'eau.

Sans aller dans le détail, cette norme offre des garanties entre client et fournisseur entre autres.

- 2) Lors de la réunion du 19 septembre 2017, il était d'actualité de remplacer la vessie défectueuse de ce ballon.

Renseignements pris auprès de AE, selon AE, il serait plus onéreux de remplacer la vessie seule que de remplacer le ballon de 300 litres.

COMMUNE DE VALLABRIX
Email : mairie.vallabrix@wanadoo.fr

Annotations MV Alès, lundi 16 octobre 2017

Objet : SURPRESSEUR
Remplacement réservoir surpresseur

Renseignements pris le 18/10/2017.
Remplacer une vessie coûte plus chère qu'un ballon neuf.
Le ballon actuel est de 300 litres, non conforme au plan du maître d'œuvre qui indique 200 litres

Monsieur Le Maire,

Suite à notre intervention du 30/08/2017, nous vous prions de trouver ci-dessous nos meilleures conditions pour le remplacement du réservoir antibélier du surpresseur. Compte tenu du prix de la vessie et de la main d'œuvre associée, il est plus économique de remplacer le réservoir complet.

Notre intervention comprendrait :

- Dépose du réservoir existant hors service (vessie percée)
- Fourniture et pose d'un réservoir antibélier à vessie 300 litres 10 bars
- Raccordements hydrauliques
- Mise en service et essais

MONTANT TOTAL H.T. DES TRAVAUX
Y COMPRIS MAIN D'ŒUVRE ET DEPLACEMENT
T.V.A. 20,00% EN SUS

946,00€

TVA = 189,20 €
Total = 1135,20 € TTC

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

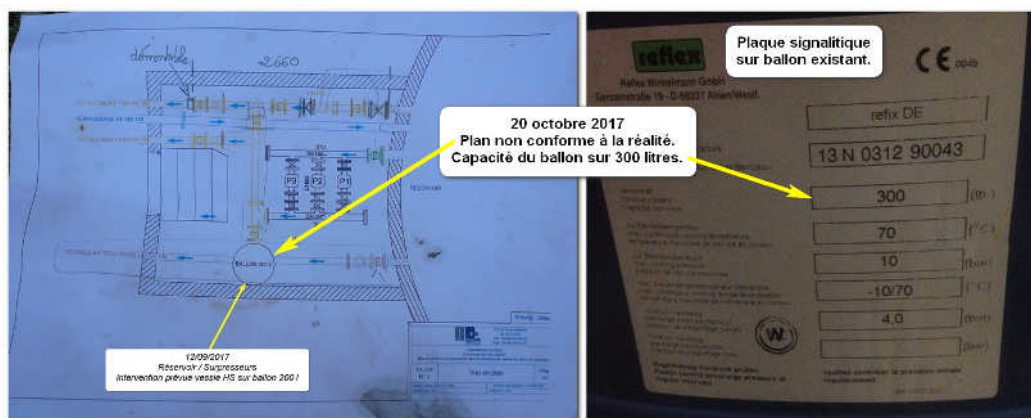
David JULIA
Responsable d'activité.
canonge.biallez@alliance-env.fr

CANONGE & BIALLEZ
Société par actions simplifiée
449, Chemin du Village
33170 Alès
Tél : 04 56 52 36 70 - Fax : 04 56 52 22 80 - Courriel : canonge.biallez@alliance-env.fr
429 502 725 RCS Nîmes - APE 8221A - www.alliance-env.fr

Peut-être non-dit, l'intervention proposée engage moins EA du point de vue garantie, évite une prise de risques au niveau étanchéité en ne remplaçant que la vessie. Le remplacement du ballon offre la garantie fournisseur « pièce d'origine » à EA.

Si la régie d'eau bénéficie également de cette garantie « pièce d'origine » aurait nécessiter de poser la question à EA dans l'intérêt des usagers.

D'où présence du représentant de EA indispensable lors de certaines réunions commission Eau & Assainissement, dont celle du 19 septembre 2017.



Point N°45 en fin de CR du 19 septembre 2017.

Il s'agit de la fuite d'eau à la station de remplissage signalée dans le CR du 28 septembre 2016.

Mesure du niveau de fuite du 17 avril 2017 : 144 litres par jour, soit 52 m³ par an, donc non négligeable.

Bonne nouvelle :

Cette vanne a été remplacée par EA cette semaine 42 (du 16 au 20 octobre).

Etant classé « Niveau crise » par rapport à la sécheresse actuelle à probablement aider à plus de réactivité dans la « chaîne remplacement vanne ».

Rédacteur « Mise à jour » :

Michel Voisin

Commission eau.

